



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/250/Add.4  
8 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION  
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES QUESTIONS  
INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Cinquième rapport du Bureau

1. A sa 5e séance, le 8 novembre 1989, le Bureau a examiné une demande présentée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique (A/44/245), concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée :

"Renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération internationale sous tous ses aspects conformément à la Charte des Nations Unies".

2. A ce propos, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale :

- a) D'inscrire la question à l'ordre du jour;
- b) De l'examiner directement en séance plénière.

-----